

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des Sports, de la Jeunesse et
de la Vie associative

Arrêté du 26 MAI 2026

**portant inscription au tableau d'avancement et promotion à la classe exceptionnelle du corps
des inspecteurs de la jeunesse et des sports au titre de l'année 2026**

La ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2004-697 du 12 juillet 2004 modifié portant statut particulier du corps des inspecteurs de la jeunesse et des sports,

Arrête :

Article unique

Les inspecteurs de la jeunesse et des sports hors-classe figurant en annexe du présent arrêté sont, au titre de l'année 2026, inscrits au tableau d'avancement à la classe exceptionnelle et promus à ce grade aux dates indiquées.

Fait le **26 MAI 2026**

Pour la ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative,
et par délégation, le directeur de l'encadrement, secrétaire général adjoint,

Le directeur de l'encadrement
Secrétaire général adjoint


Raphaël MULLER

Annexe

Rang de classement	Civilité	Prénom	Nom	Affectation	Date de promotion
1	Mme	Nathalie	ALBUISSON	Région académique Auvergne-Rhône-Alpes	01/01/2026
2	M.	Franck	LAUDILLAY	Administration centrale	01/01/2026
3	Mme	Véronique	FORLIVESI	Région académique Bretagne	01/01/2026
4	M.	Philippe	FRERY	Région académique Centre-Val de Loire	01/01/2026

Part des femmes dans le vivier des promouvables : 33 %

Part des hommes dans le vivier des promouvables : 67 %

Part des femmes parmi les promus : 50 %

Part des hommes parmi les promus : 50 %